

REUNION DU 23 FEVRIER 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix, le 23 février 2010,

Sur convocation du 15 Janvier 2010, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **23 février 2010** à 18H15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, FORRLER, POITOU, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M SORLUT Daniel (représenté par M. ROUSSEAU Etienne)
Mme LANDE Nathalie (représentée par Mme EYRAUD Monique)
M. GERMAIN Raphaël (représenté par Mme PARAGE Claudette)

ABSENTS EXCUSES :

Mme ROUMEGOUS Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BERBUDEAU Jean-Marie

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir : avance de subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2010

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2010 est adopté à l'unanimité

01A – Approbation des Comptes Administratifs – Budget principal et budgets annexes – exercice 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame PETROWISTE Christiane délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion du Percepteur,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2009		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2009	2 321 234.09 €	2 718 033.04 €	396 798.95 €
	Résultat 2008 reporté (ligne 002 du budget 2009)		200 370.08 €	200 370.08 €
	Résultat à affecter			597 169.03 €
Section d'investissement	Résultats propres à 2009	2 058 747.65 €	2 104 696.82 €	45 949.17 €
	Résultat 2008 reportés (ligne 001 du budget 2009)	-286 851.84 €	- €	-286 851.84€
	Solde global d'exécution			-240 902.67€
Restes à réaliser au 31/12	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	93 000.00€	32 500.00€	-60 500.00€
Résultats cumulés 2009 (y compris les restes à réaliser)		4 759 833.58€	5 055 599.94€	295 766.36€

BUDGETS ANNEXES (hors résultats reportés)

Port du Chapus

Dépenses de fonctionnement :	83 323.32 €
Recettes de fonctionnement :	149 807.27 €
Excédent :	66 483.95 €

Dépenses d'investissement :	42 078.30 €
Recettes d'investissement :	69 638.73 €
Excédent :	27 560.43 €

Port de Mérignac

Dépenses de fonctionnement :	23 055.93 €
Recettes de fonctionnement :	27 181.19 €
Excédent :	4 125.26 €

Dépenses d'investissement :	23 963.00 €
Recettes d'investissement :	20 233.00 €
Déficit :	- 3 730.00 €

Camping Municipal

Dépenses de fonctionnement :	96 227.41 €
Recettes de fonctionnement :	113 693.78 €
Excédent :	17 466.37 €

Dépenses d'investissement :	5 133.99 €
Recettes d'investissement :	20 856.64 €
Excédent :	15 722.65 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote.

VOTE : Pour à l'unanimité

01B – approbation des comptes de gestion du receveur – exercice 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

VOTE : Pour à l'unanimité

02 – Ouverture des crédits en section d'investissement –exercice 2010

L'article L1612-1 du C.G.C.T. stipule que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Pour l'année 2009, la section d'investissement s'élève à 2 670 497.60 €.

Le chapitre 001 s'élevait à 286 852.00 €.

Le chapitre 16 s'élevait à 365 000.00 €.

Dépenses totales, déduction faite de celles des chapitres 001 et 16 : 2 018 645.60 € x 25 % = 504 661.40 €.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 504 661.40 €.

DIT que les crédits seront repris lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2010.

VOTE : Pour à l'unanimité

03 – Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°531

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une bande de terrain cadastrée AC 531, sise Avenue de la République, appartenant à Monsieur Bruno BULTEAU. La parcelle représente une superficie de 39 m² au prix de 3 315 €. Cette acquisition est assortie d'une servitude de passage sur les parcelles 508, 511 et 513 pour accéder à la parcelle 531.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition permettra aux services techniques municipaux d'accéder au fossé situé à l'arrière de la parcelle pour en assurer l'entretien.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle AC 351 pour un montant de 3 315 €.

DIT que Madame EYRAUD Monique, Première adjointe, sera signataire de l'acte administratif au nom de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité

04 – Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°112

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle cadastrée AK112, d'une superficie de 3225 m², située au lieu dit Grand Sinche, appartenant à Madame Paulette Patoiseau. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de réalisation d'un plateau sportif aux abords de la salle omnisports. La valeur de la parcelle AK 112 a été estimée par le service du Domaine à 14 648 €.

Il a été proposé à Madame Paulette Patoiseau de convenir d'un échange avec une parcelle de 603 m², située en section AY 85 classée en zone à urbaniser, d'une valeur estimée à 9 045 € et contiguë à une parcelle lui appartenant, moyennant le versement d'une soulte de 5 603 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle AK 112, dans le cadre d'un échange avec la parcelle AY 85 assorti du versement d'une soulte de 5 603 €.

DIT que Madame EYRAUD Monique, Première adjointe, sera signataire de l'acte administratif au nom de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité

05 A – Demande de dotation globale d'équipement pour la réhabilitation de la salle de danse et la salle de musique

Monsieur le Maire propose de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de DGE pour les travaux de réhabilitation de la salle de danse et de la salle de musique. Le montant des travaux estimé est de 52 792 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

SOLLICITE auprès des services de la Préfecture l'obtention de la Dotation Globale d'Equipement dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle de danse et de la salle de musique,

DIT que le coût prévisionnel de l'opération est de 52 792 € HT

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont et seront inscrits au budget 2010,

ADOPTE le plan de financement suivant :

ETAT	28 %	14 782 €
CONSEIL GENERAL	20 %	10 558 €
PAYS MARENNES OLERON	25 %	13 198 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	27 %	14 254 €
TOTAL	100 %	52 792 €

VOTE : Pour à l'unanimité

05 B – Demande de dotation globale d'équipement pour la rénovation de la toiture de La Poste

Monsieur le Maire propose de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de DGE pour les travaux de rénovation de la toiture de La Poste. Le montant des travaux estimé est de 39 960 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

SOLLICITE auprès des services de la Préfecture l'obtention de la Dotation Globale d'Equipement dans le cadre du projet de rénovation de la toiture de La Poste.

DIT que le coût prévisionnel de l'opération est de 39 960 HT

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont et seront inscrits au budget 2010,

ADOPTE le plan de financement suivant :

ETAT	28 %	11 189 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	72 %	28 771 €
TOTAL	100 %	39 960 €

VOTE : Pour à l'unanimité

06 – Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Démoustication

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 18 mars 2009 donnant un accord de principe au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Démoustication et donnant pouvoir à son Président pour entreprendre toutes démarches liées à la mise en œuvre de la procédure de dissolution dudit Syndicat.

Monsieur le Maire précise que plusieurs structures intercommunales partageant la même compétence, cette dissolution intervient au titre de la rationalisation et de la simplification de la coopération intercommunale souhaitée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTTE la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Démoustication

VOTE : Pour à l'unanimité

07 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre – projet d'aménagement des avenues De Gaulle et Jaurès

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet d'aménagement des avenues De Gaulle et Jaurès.

Les études préalables nécessaires à la réalisation du projet, d'une durée de deux ans, débiteront dès signature de la convention. Les travaux commenceront en 2012 et seront réalisés par tranches, sur une période de 5 années.

- | | |
|---|-------------|
| - Le coût des travaux est estimé à | 1 500 000 € |
| - Le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à | 9 900 € |
| - Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à | 82 000 € |

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, avec le Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime dans le cadre du projet d'aménagement des avenues De Gaulle et Jaurès.

VOTE : Pour à l'unanimité

08 – Recrutement d'agents non titulaires pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de trois mois renouvelable une fois.

Monsieur le Maire propose de recourir au recrutement de deux agents non titulaires au service scolaire pour faire face jusqu'aux vacances scolaires d'été, au départ en retraite de deux agents du service scolaire, école maternelle.

Afin de pourvoir statutairement au remplacement des titulaires ayant fait valoir leur droit à la retraite, il sera procédé au recrutement de deux ATSEM pour la rentrée scolaire de l'année 2010-2011.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée et pour faire face au besoin occasionnel précité, deux agents non titulaires sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe :

- du 12.03.2010 au 02.07.2010 : pour 29 heures hebdomadaires
- du 03.05.2010 au 09.07.2010 pour 35 heures hebdomadaires

DIT que la rémunération de l'agent non titulaire s'effectuera sur l'indice brut 297,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'engagement,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2010

VOTE : Pour à l'unanimité

09 – Avance de subvention au CCAS.

Monsieur le Maire explique que le budget du CCAS nécessite le versement d'une avance de subvention.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le versement d'une avance de subvention de 15 000 € du budget de la commune au budget du CCAS.

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2010.

10 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

- Décision du 11.02.2010 relative à la signature de la convention de fourrière animale avec l'Association pour le Secours et la Protection des Animaux, du 01.01.2010 au 31.12.2010, pour un montant de 362 €.

- Décision du 11.02.2010 relative à la signature d'un contrat avec le Laboratoire d'Analyses du Centre Ouest de Surgères, pour l'analyse des repas scolaires, du 01.12.2009 au 30.11.2010, pour un montant de 168 € H.T..

11- Questions diverses

M. BERBUDEAU informe le Conseil Municipal de l'acquisition par le Lycée de la Mer d'un nouveau chaland dénommé « Emile Godillot » présent dans le port du Chapus.

Mme CAZAJOUS demande à M. le Maire s'il a des informations sur une fermeture prochaine du Magasin NETTO. M. le Maire indique qu'il n'a pas d'information sur le sujet, mais qu'en tout état de cause, la volonté de la commune n'est pas d'y aménager un parking.

Mme EYRAUD précise que M. NOEL, directeur du magasin NETTO rencontre des difficultés avec le propriétaire des locaux pour lui faire effectuer des travaux de rénovation, mais que la commission de sécurité avait émis un avis favorable lors de sa dernière visite.

M. DUBOIS demande où en est le projet d'installation d'un magasin de vêtements au port du Chapus. M. le Maire lui répond qu'une proposition de loyer d'un montant de 300 € lui avait été envoyée par courrier, mais qu'aucune réponse n'est à ce jour parvenue en retour.

M. le Maire indique qu'une négociation est en cours pour l'installation d'un commerce dans la cabane Papot, et qu'il tiendra informé le Conseil Municipal

M. BOUYER interroge M. le Maire sur les projets d'équipement de vidéoprotection ainsi que d'aménagement du parking au port du Chapus. M. le Maire répond que ces questions sont suivies par M. SORLUT et qu'en son absence, il ne peut donner de détail sur le planning d'exécution, sinon rappeler qu'il a bien conscience de la nécessité de leur mise en œuvre.

Mme MEMBRUT demande s'il est prévu d'acquérir une bâche pour couvrir l'estrade au Fort Louvois. M. le Maire dit qu'un devis sera sollicité.

Séance levée à : 19 h 40